



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT.**

Séance Publique du 25 septembre 2025

**Objet de la délibération**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT ANNUEL 2024 RELATIF A LA GESTION DU MULTI-ACCUEIL PAR PEOPLE&BABY**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Claudine CORPART pouvoir à Yves GUYOT , Lisenn LE CLOIREC pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Marie-Françoise CÉREZ pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jean-François LE CORFF pouvoir à Roselyne MALARDÉ , Gwendal HENRY pouvoir à Julian PONDAVEN , Yves DOUAY pouvoir à Nadia SOUFFOY , Guillaume KERRIC pouvoir à Frédéric TOUSSAINT , Julien LE DOUSSAL pouvoir à Pascal LE LIBOUX .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Tiphaine SIRET désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

**N° 2025.09.006**

**Service Commande Publique Assurances  
Contentieux**

**Rapporteur : Aline LE FUR**

PEOPLE AND BABY a été titulaire d'un contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de type multi-accueil (sites Ti Doudous & La petite Planète) à compter du 3 aout 2019 pour une durée de 5 ans.

En application des articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.3131-5 du Code de la Commande Publique, l'examen du rapport annuel d'information à l'autorité concédante transmis par le concessionnaire d'une concession de service public doit être mis à l'ordre du jour de la première réunion de l'assemblée délibérante suite à sa transmission.

Le rapport annuel présenté en annexe de la présente délibération concerne la gestion de la structure du multi-accueil par PEOPLE & BABY sur l'exercice 2024, jusqu'à la date de fin du contrat en aout 2024. Par ailleurs, en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 13 juin 2025.

**Vu** l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,  
**Vu** les articles R.3131-2, R.3131-3, R.3131-4 du Code de la Commande Publique,  
**Vu** l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 juin 2025,  
**Vu** l'information donnée au Bureau Municipal en date du 1<sup>er</sup> et 15 septembre 2025,  
**Vu** l'information donnée en Commission « Vie » en date du 11 septembre 2025,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des informations contenues dans le rapport annuel de la concession de service public relative à la gestion d'une structure de multi-accueil pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans conclue avec People and Baby en 2019.

**Le conseil prend acte.**



Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)